

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Bourgogne

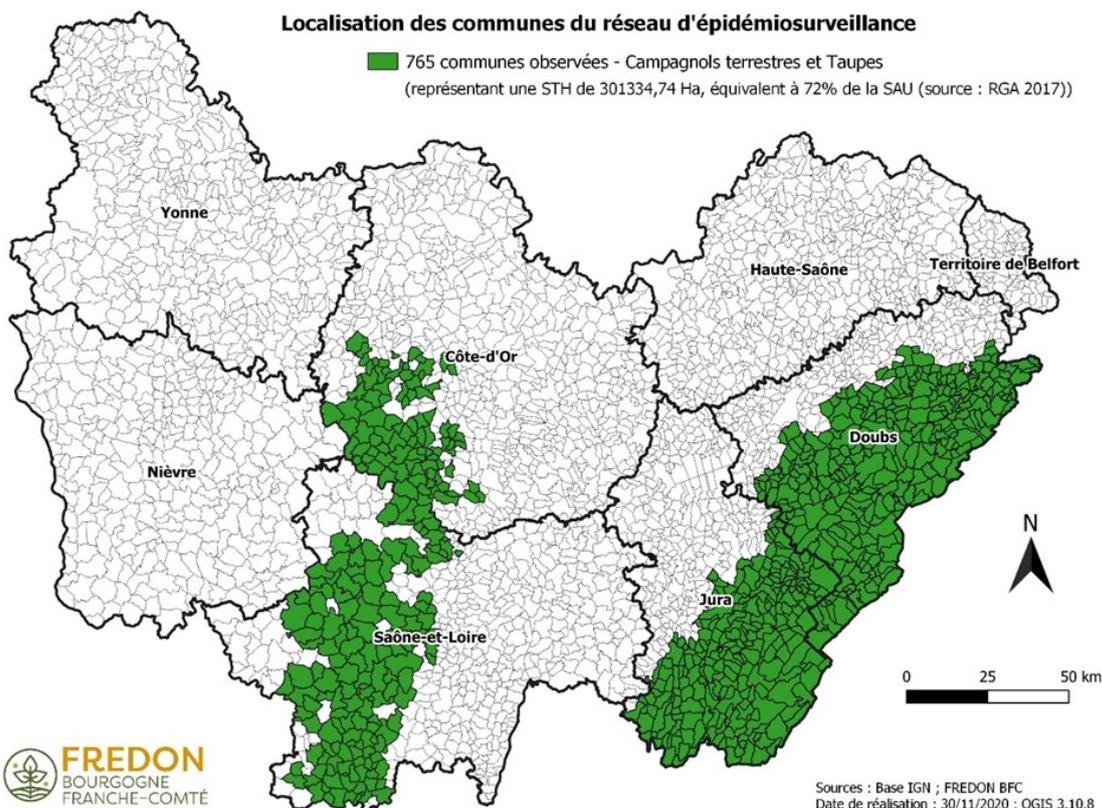
Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan



Carte du réseau d'épidémiosurveillance campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*) et taupe européenne (*Talpa europea*)

Localisation des communes du réseau d'épidémiosurveillance

765 communes observées - Campagnols terrestres et Taupes
(représentant une STH de 301334,74 Ha, équivalent à 72% de la SAU (source : RGA 2017))



Sources : Base IGN ; FREDON BFC
Date de réalisation : 30/11/2020 ; QGIS 3.10.8

Bilan sanitaire 2020

Bioagresseurs	Qualification de la pression 2020	Comparaison avec 2019
Campagnols terrestres	Moyenne à Forte selon les secteurs	>
Taupes	Faible à Forte selon les secteurs	>



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Facteurs de risque phytosanitaire

L'année 2020 a été caractérisée par une sécheresse estivale minimisant les degrés d'infestation réels puis, par des épisodes pluvieux automnaux provoquant la sortie des indices et révélant des degrés d'infestations plus ou moins marqués selon les secteurs.

Bilan par bioagresseur

Méthode de suivi du campagnol terrestre et de la taupe

La méthode de suivi pour le **campagnol terrestre** est celle du « **scoring communal** » (référence au niveau national).

L'attribution d'un score se fait par le biais d'une prospection aléatoire et la plus exhaustive possible à l'échelle de la commune. L'évaluation du degré d'infestation en campagnols terrestres est réalisée par observation des indices de présence récents (tumuli), suivant une grille d'évaluation de 1 à 5, qui reflète à la fois l'extension de l'infestation dans la commune et l'impact sur les parcelles. Le niveau 5 correspond à une infestation maximale (pic de pullulation).

Les observations d'automne sont les plus représentatives de l'expression des populations de l'année et une carte de dynamique peut être effectuée.

La dynamique prend en compte le degré d'infestation de chaque commune prospectée, relevé à l'automne 2020 et repositionné dans le cycle du campagnol terrestre. Ainsi, en tenant compte des observations des années précédentes, il est dégagé une tendance (basse densité, croissance, pullulation ou déclin). Elle permet de situer chacune des communes observées dans la dynamique du cycle du campagnol terrestre pour l'année 2020.

La dynamique des populations de campagnols terrestres prend également en compte les degrés d'infestation en taupes. En effet, la taupe joue un rôle de précurseur dans le cycle du campagnol terrestre et peut être annonciateur du déclin. La méthode du « **scoring communal** » avec une échelle de 1 à 3 (3 étant l'infestation la plus forte en taupe) est utilisée pour évaluer le degré d'infestation en taupe.

Ce BSV (appelé BSV bilan) est l'occasion d'estimer, en fonction des résultats obtenus lors des observations des années précédentes, à quel stade du cycle de pullulation du campagnol terrestre se situe la population de chacune des 238 communes surveillées chaque année.

Comme indiqué dans le BSV Prairie de ce printemps 2020, la liste des communes sur lesquelles la surveillance des populations de campagnols terrestres est mise en place chaque année a été retravaillée à l'occasion de la fusion entre les FREDON Bourgogne et Franche-Comté donnant naissance à la FREDON Bourgogne Franche-Comté le 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, la liste des communes qui était de 281 les années précédentes est passée à 238 en 2020. Aussi, si certaines communes sur lesquelles une surveillance était réalisée sont sorties du plan de surveillance, d'autres y ont fait leur entrée. La carte de dynamique qui est présentée dans ce BSV tiendra donc compte de ces changements, la dynamique n'ayant pu être réalisée que sur les communes sur lesquelles la surveillance est réalisée depuis au moins 4 ans.

Le résultat de la surveillance réalisée cet automne est présenté ci-après.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

En Côte d'Or : secteur de l'Auxois et du Morvan

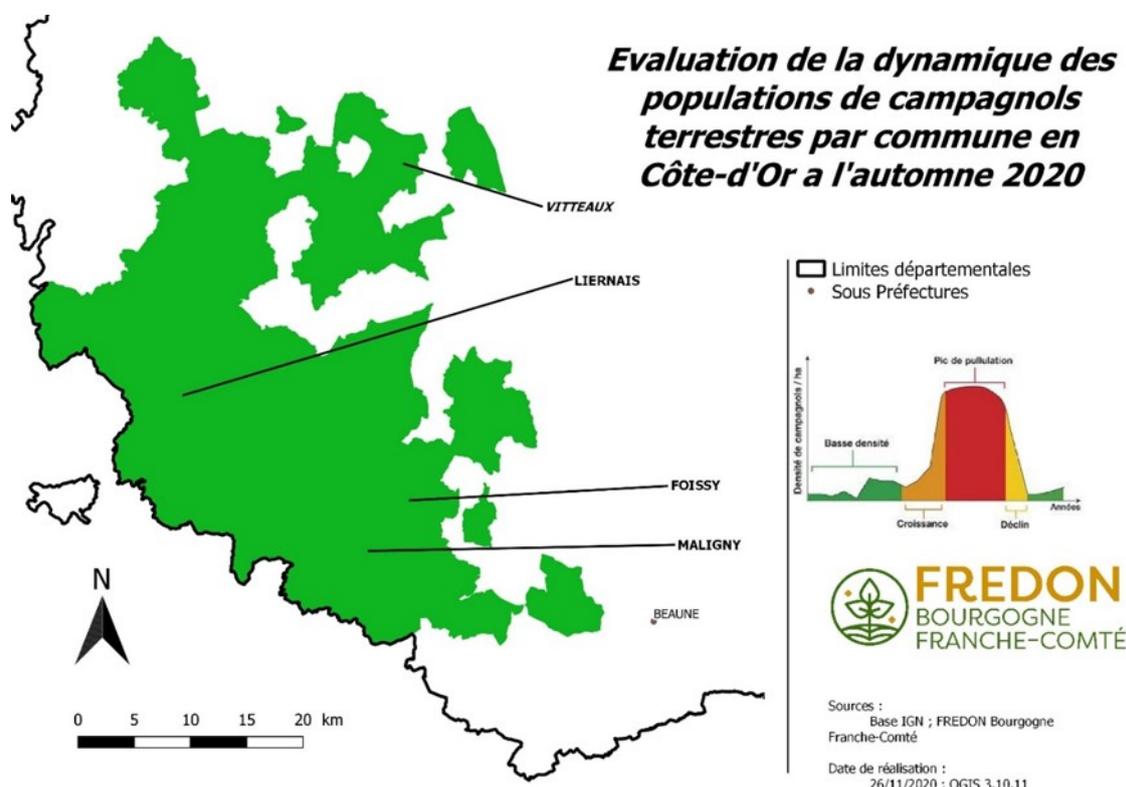
Les premières observations réalisées en ce printemps 2020 montraient une activité des campagnols terrestres beaucoup moins marquée qu'au printemps 2019.

De nouveau lors de la surveillance mise en place au mois d'octobre 2020 on a pu constater une très faible activité des campagnols terrestres sur les 92 communes de la zone (cartes 2). Ainsi, malgré une activité marquée à l'automne 2019, faisant craindre un nouveau pic de pullulation, la faible activité des populations de campagnols terrestres semble se confirmer.

Il apparaît donc que l'ensemble de la zone surveillée soit en basse densité (Carte 1), il est néanmoins important de rester vigilant et de suivre de près l'évolution des populations. En effet, compte tenu de la cyclicité de l'évolution des populations de campagnols terrestres, les populations pourraient fortement augmenter dans les années à venir.

En ce qui concerne l'activité des taupes, le constat est le même qu'au printemps 2020, à savoir une faible activité sur l'ensemble des communes surveillées. Il faut cependant rester très vigilant sur ce point puisque l'on sait qu'une activité importante des taupes peut accélérer la colonisation des parcelles par les campagnols terrestres.

Le calme annoncé en début d'année semble donc se confirmer en cette fin d'année 2020. Il est donc d'autant plus important de **maintenir/développer des actions de lutte, afin d'atténuer tout pic de pullulation et de préserver les prairies.**



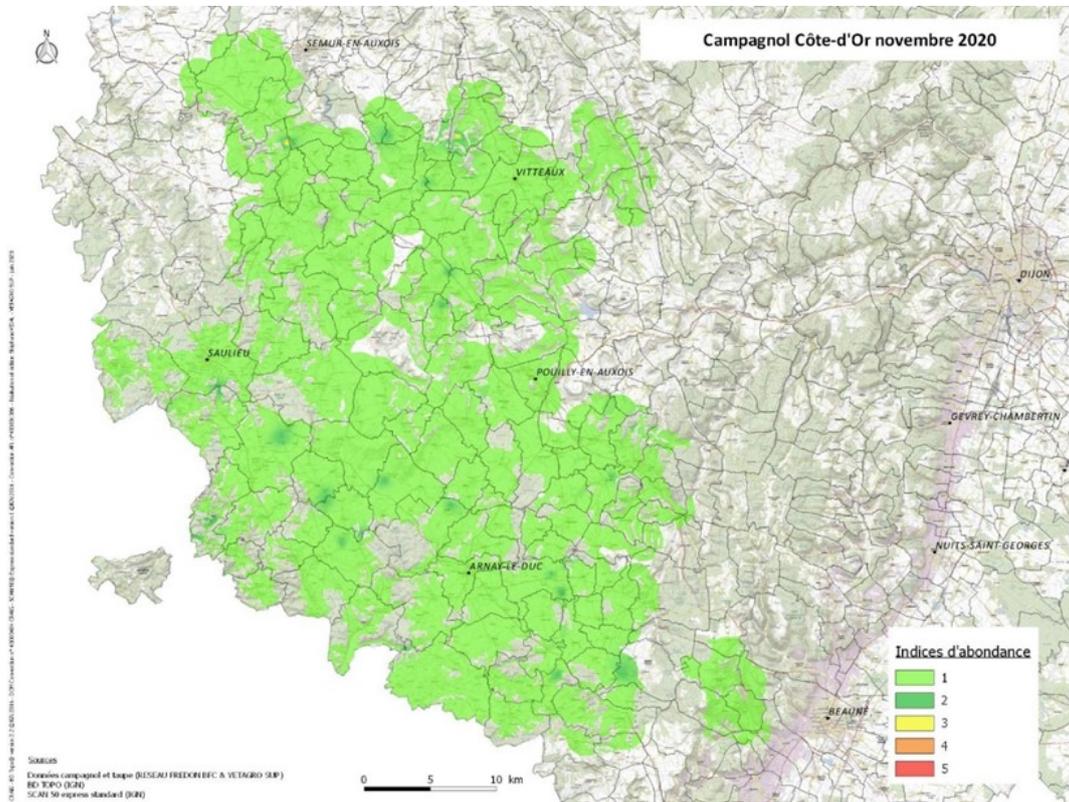
Carte 1 : Evaluation de la dynamique des populations de campagnols terrestres en Côte-d'Or (octobre 2020)

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

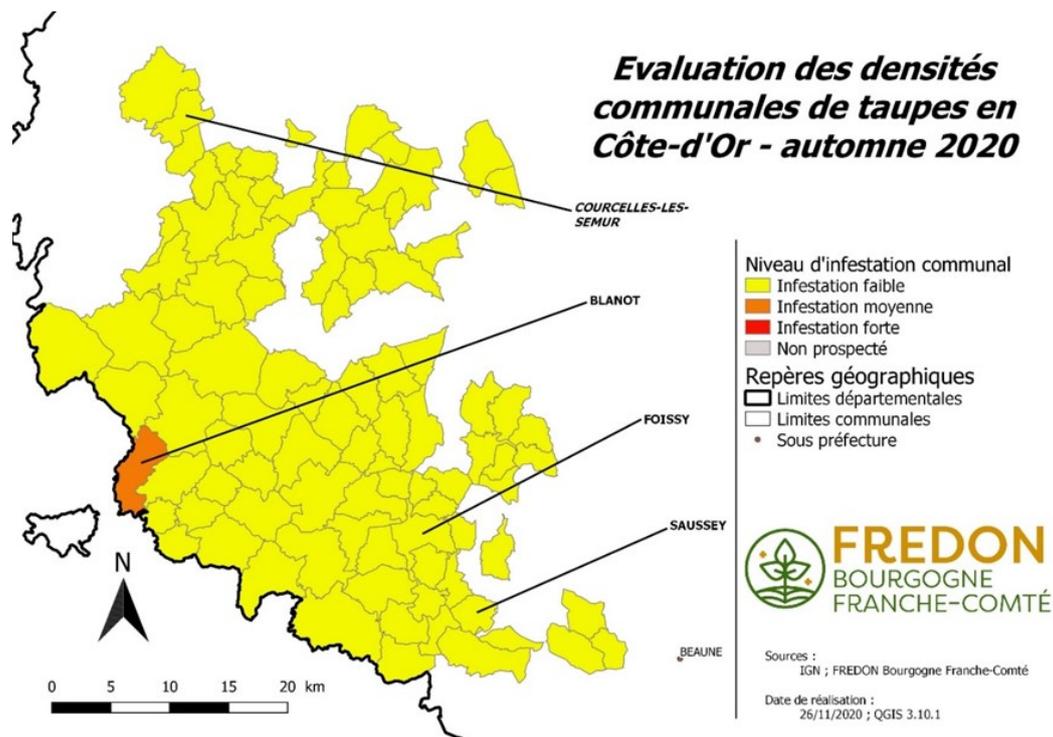
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan



Carte 2 : Carte issue de l'utilisation de l'application campagnol en Côte-d'Or (Application campagnol –octobre 2020)

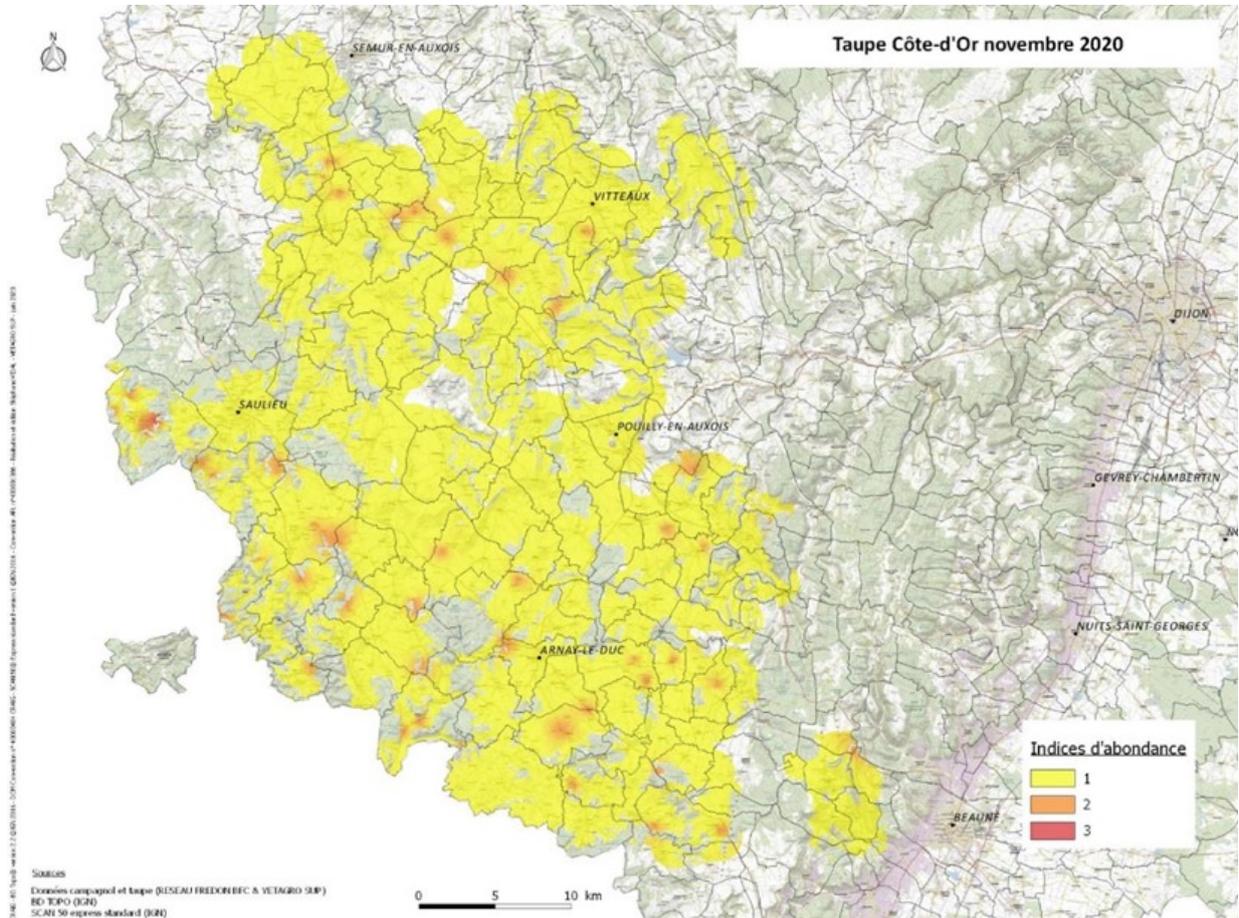


Carte 3 : Evaluation des densités communales de taupes en Côte-d'Or (octobre 2020)

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan



Carte 4 : Carte issue de l'utilisation de l'application campagnol en Côte-d'Or (Application campagnol – octobre 2020)

En Saône-et-Loire : secteurs de l'Autunois, du Brionnais et du Charolais

En Saône-et-Loire, les premières observations réalisées en ce printemps 2020, montraient une situation globalement plus calme qu'en 2019. Cependant, les observations réalisées au cours de cet automne 2020 montrent une activité plus marquée des campagnols terrestre qu'à l'automne 2019 bien que très hétérogène sur les 146 communes du plan de surveillance. Ainsi on a pu remarquer une activité importante des populations de campagnols terrestres dans l'Autunois et dans le Brionnais (carte 6), secteurs qui pourraient donc subir prochainement un pic de pullulation suite à cette phase de croissance (carte 5).

En ce qui concerne les taupes, l'activité semble également plus importante qu'à l'automne 2019 (cartes 7&8). Cette activité importante des taupes pourrait accélérer le processus de colonisation des parcelles par les campagnols terrestres et aggraver la situation dans les secteurs où leur activité est déjà très marquée.

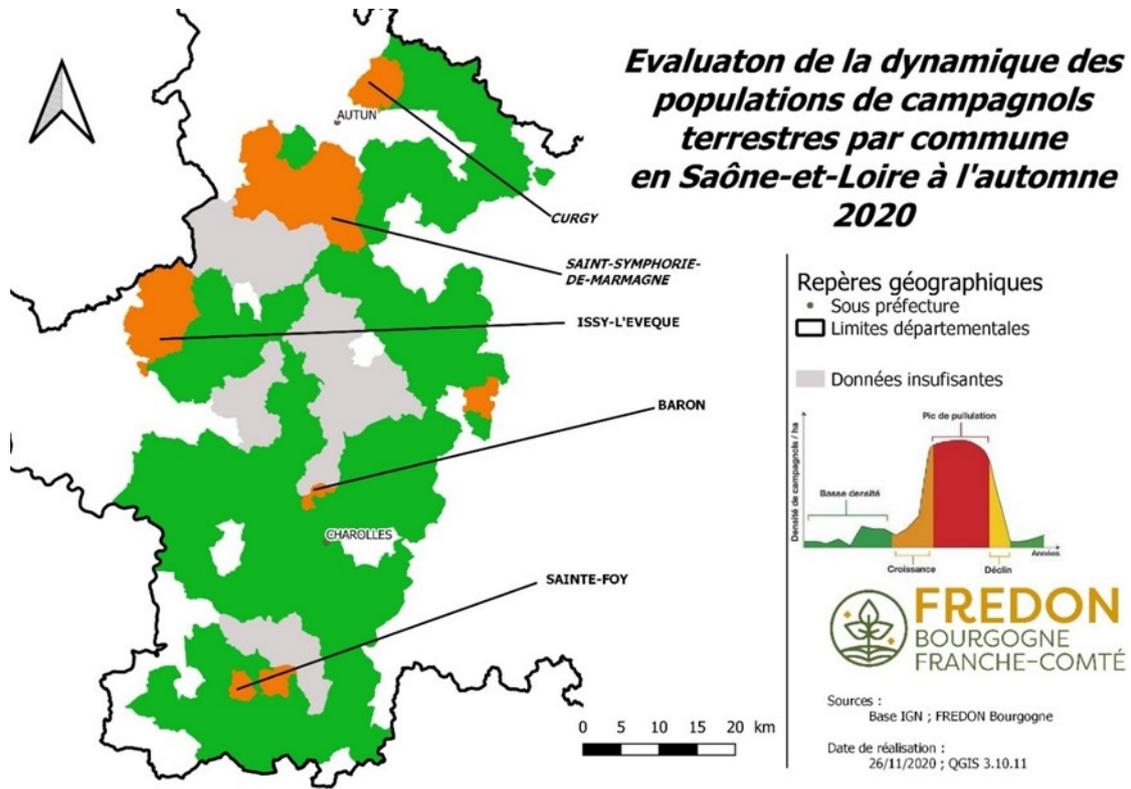
Ainsi, il est important de surveiller les parcelles et de mettre en place des actions de lutte rapidement afin d'atténuer le pic de pullulation et de préserver les prairies. Si les populations sont déjà trop importantes, il faudra alors attendre que le pic de pullulation passe et planifier la mise en œuvre de moyen de gestion des populations de campagnols terrestre et de taupes lors des phases de déclin et de basse densité.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

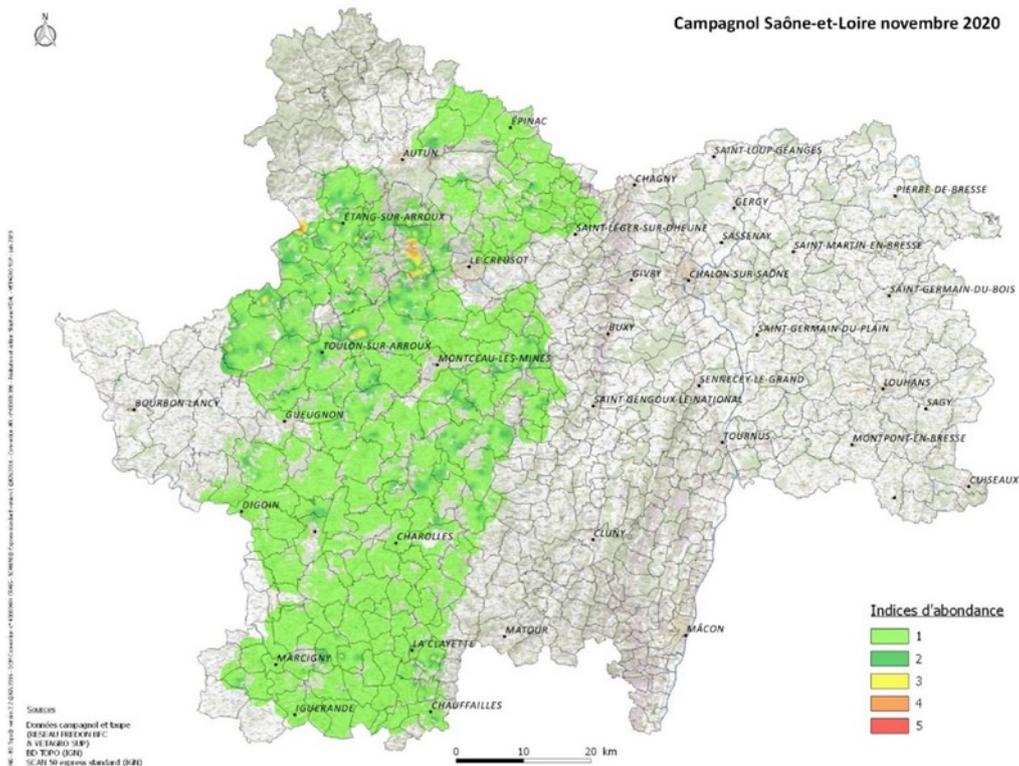
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan



Carte 5 : Evaluation des densités communales de campagnols terrestres en Saône-et-Loire (octobre/novembre 2020)



Carte 6 : Carte issue de l'utilisation de l'application campagnol en Saône-et-Loire (Application campagnol – octobre/novembre 2020)

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Analyse de risque Campagnol terrestre

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
Côte-d'Or (21)	ARNAY-SOUS-VITTEAUX	2	↑	↑
	BLANOT	2		
	ALLEREY	1		
	ANTIGNY-LA-VILLE	1		
	ARCONCEY	1		
	ARNAY-LE-DUC	1		
	BARD-LE-REGULIER	1		
	BEUREY-BAUGUAY	1		
	BEURIZOT	1		
	BIERRE-LES-SEMUR	1		
	BLANCEY	1		
	BOUHEY	1		
	BRAZEY-EN-MORVAN	1		
	BRIANNY	1		
	CENSEREY	1		
	CHAMPEAU-EN-MORVAN	1		
	CHAMPIGNOLLES	1		
	CHARIGNY	1		
	CHATEAUNEUF	1		
	CHATELLENOT	1		
	CHAUDENAY-LA-VILLE	1		
	CHAUDENAY-LE-CHATEAU	1		
	CHEVANNAY	1		
	CLAMEREY	1		
	CLOMOT	1		
	COURCELLES-LES-SEMUR	1		
	CRUGEY	1		
	CULETRE	1		
	CUSSY-LA-COLONNE	1		
	CUSSY-LE-CHATEL	1		
	DIANCEY	1		
	ESSEY	1		
	FOISSY	1		
	FONTANGY	1		
	GISSEY-LE-VIEIL	1		
	JOUEY	1		
	JULLENAY	1		
	LA MOTTE-TERNANT	1		
	LACANCHE	1		
	LE FETE	1		
	LIERNAIS	1		
	LONGECOURT-LES-CULETRE	1		
	MAGNIEN	1		
MALIGNY	1			
MANLAY	1			
MARCHESEUIL	1			
MARCIGNY-SOUS-THIL	1			
MARCILLY-OGNY	1			
MAVILLY-MANDELOT	1			
MEILLY-SUR-ROUVRES	1			
MELOISEY	1			
MIMEURE	1			
MISSERY	1			
MONTLAY-EN-AUXOIS	1			
MUSIGNY	1			
NAN-SOUS-THIL	1			
NANTOUX	1			
POSANGES	1			
POUILLY-EN-AUXOIS	1			
PRECY-SOUS-THIL	1			
ROILLY	1			
SAINTE-SABINE	1			
SAINTE-MARTIN-DE-LA-MER	1			
SAINTE-PIERRE-EN-VAUX	1			
SAINTE-PRIX-LES-ARNAY	1			
SAINTE-THIBAUT	1			
SAULIEU	1			
SAUSSEY	1			
SAVILLY	1			
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	1			
SUSSEY	1			
THOISY-LA-BERCHERE	1			
THOISY-LE-DESERT	1			
THOMIREY	1			
THOREY-SOUS-CHARNY	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque				
			fable	élevé			
Côte-d'Or (21)	THURY	1	↑				
	UNCEY-LE-FRANC	1					
	VAL-MONT	1					
	VANDENESSE-EN-AUXOIS	1					
	VEILLY	1					
	VELOGNY	1					
	VESVRES	1					
	VIANGES	1					
	VIC-DE-CHASSENAY	1					
	VIC-DES-PRES	1					
	VIC-SOUS-THIL	1					
	VIEVY	1					
	VILLARGOIX	1					
	VILLIERS-EN-MORVAN	1					
	VILLY-EN-AUXOIS	1					
	VITTEAUX	1					
	VOUDENAY	1					
	Saône-et-Loire (71)	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE			4	↑	
		BROYE			3		
		CUZY			3		
		ISSY-L'EVEQUE			3		
SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX		3					
SAINT-EUGENE		3					
VARNES-SOUS-DUN		3					
BALLORE		2					
CHARBONNAT		2					
CHARMOY		2					
CURGY		2					
DETTEY		2					
DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES		2					
ETANG-SUR-ARROUX		2					
GENELARD		2					
GRANDVAUX		2					
JONCY		2					
LA CHAPELLE-SOUS-UCHON		2					
LA GUICHE		2					
LAIZY		2					
LE ROUSSET-MARIZY		2					
MARIGNY		2					
MARTIGNY-LE-COMTE		2					
MESVRES		2					
MONTMORT		2					
OUDRY		2					
PERRECY-LES-FORGES		2					
RIGNY-SUR-ARROUX		2					
SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES		2					
SAINT-BONNET-DE-JOUX		2					
SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE		2					
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS		2					
SAINTE-FOY		2					
SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON		2					
TOULON-SUR-ARROUX		2					
AMANZE		1					
ANTULLY		1					
ANZY-LE-DUC		1					
ARTAIX		1					
BARON		1					
BAUDEMONT		1					
BEAUBERY		1					
BLANZY		1					
BOIS-SAINTE-MARIE		1					
BRIANT		1					
BRION		1					
CHAMBILLY		1					
CHAMPLECY		1					
CHANGY		1					
CHAROLLES		1					
CHASSIGNY-SOUS-DUN		1					
CHATEAUNEUF		1					
CHAUFFAILLES	1						
CIRY-LE-NOBLE	1						
CLESSY	1						
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	1						
COLLONGE-LA-MADELEINE	1						
COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	1						

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
Saône-et-Loire (71)	COUCHES	1	↑	
	CREOT	1		
	CURBIGNY	1		
	DIGOIN	1		
	DRACY-LES-COUCHES	1		
	DYO	1		
	ECUISSSES	1		
	EPERTULLY	1		
	EPINAC	1		
	FLEURY-LA-MONTAGNE	1		
	FONTENAY	1		
	GENOUILLY	1		
	GOURDON	1		
	HAUTEFOND	1		
	IGUERANDE	1		
	LA CHAPELLE-SOUS-DUN	1		
	LA CLAYETTE	1		
	LA MOTTE-SAINT-JEAN	1		
	LA TAGNIERE	1		
	LES BIZOTS	1		
	LIGNY-EN-BRIONNAIS	1		
	LUGNY-LES-CHAROLLES	1		
	MAILLY	1		
	MARCILLY-LA-GUEURCE	1		
	MARLY-SUR-ARROUX	1		
	MARMAGNE	1		
	MONT-SAINT-VINCENT	1		
	MORLET	1		
	MORNAY	1		
	MUSSY-SOUS-DUN	1		
	NOCHIZE	1		
	OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	1		
	OYE	1		
	OZOLLES	1		
	PALINGES	1		
	POISSON	1		
	POUILLOUX	1		
	PRIZY	1		
	SAINTE-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	1		
	SAINTE-BONNET-DE-CRAY	1		
	SAINTE-DIDIER-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-EDMOND	1		
	SAINTE-EMILAND	1		
	SAINTE-RADEGONDE	1		
	SAINTE-EUSEBE	1		
	SAINTE-FIRMIN	1		
	SAINTE-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-GERVAIS-SUR-COUCHES	1		
	SAINTE-GILLES	1		
	SAINTE-JULIEN-DE-CIVRY	1		
	SAINTE-JULIEN-DE-JONZY	1		
	SAINTE-LAURENT-D'ANDENAY	1		
	SAINTE-LAURENT-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-LEGER-DU-BOIS	1		
	SAINTE-LEGER-LES-PARAY	1		
	SAINTE-MARTIN-D'AUXY	1		
	SAINTE-MARTIN-DE-LUXY	1		
SAINTE-MARTIN-DU-LAC	1			
SAINTE-MARTIN-LA-PATROUILLE	1			
SAINTE-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	1			
SAINTE-MAURICE-LES-COUCHES	1			
SAINTE-MICAUD	1			
SAINTE-NIZIER-SUR-ARROUX	1			
SAINTE-PIERRE-DE-VARENNES	1			
SAINTE-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY	1			
SAINTE-SERNIN-DU-PLAIN	1			
SAINTE-SYMPHORIEN-DES-BOIS	1			
SAINTE-VALLIER	1			
SAINTE-VINCENT-BRAGNY	1			
SAINTE-YAN	1			
SAISY	1			
SANVIGNES-LES-MINES	1			
SARRY	1			
SEMUR-EN-BRIONNAIS	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

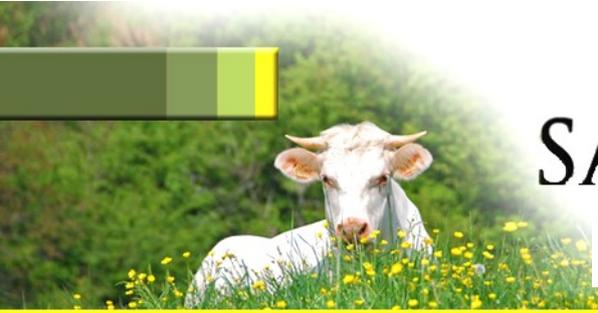


Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque faible	Risque élevé
Saône-et-Loire (71)	SULLY	1	↑	
	TANCON	1		
	THIL-SUR-ARROUX	1		
	UCHON	1		
	UXEAU	1		
	VAREILLES	1		
	VARENNE-L'ARCONCE	1		
	VARENNE-SAINT-GERMAIN	1		
	VAUBAN	1		
	VAUDEBARRIER	1		
	VENDESSE-SUR-ARROUX	1		
	VIRY	1		
	VITRY-EN-CHAROLLAIS	1		
	VOLESVRES	1		

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Analyse de risque Taupes

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
Côte-d'Or (21)	BLANOT	2		
	ALLEREY	1		
	ANTIGNY-LA-VILLE	1		
	ARCONCEY	1		
	ARNAY-LE-DUC	1		
	ARNAY-SOUS-VITTEAUX	1		
	BARD-LE-REGULIER	1		
	BEUREY-BAUGUAY	1		
	BEURIZOT	1		
	BIERRE-LES-SEMUR	1		
	BLANCEY	1		
	BOUHEY	1		
	BRAZEY-EN-MORVAN	1		
	BRIANNY	1		
	CENSEREY	1		
	CHAMPEAU-EN-MORVAN	1		
	CHAMPIGNOLLES	1		
	CHARIGNY	1		
	CHATEAUNEUF	1		
	CHATELLENOT	1		
	CHAUDENAY-LA-VILLE	1		
	CHAUDENAY-LE-CHATEAU	1		
	CHEVANNAY	1		
	CLAMEREY	1		
	CLOMOT	1		
	COURCELLES-LES-SEMUR	1		
	CRUGEY	1		
	CULETRE	1		
	CUSSY-LA-COLONNE	1		
	CUSSY-LE-CHATEL	1		
	DIANCEY	1		
	ESSEY	1		
	FOISSY	1		
	FONTANGY	1		
	GISSEY-LE-VIEIL	1		
	JOUEY	1		
	JUILLENAY	1		
	LA MOTTE-TERNANT	1		
	LACANCHE	1		
	LE FETE	1		
	LIERNAIS	1		
	LONGECOURT-LES-CULETRE	1		
	MAGNIEN	1		
	MALIGNY	1		
	MANLAY	1		
	MARCHESEUIL	1		
	MARCIGNY-SOUS-THIL	1		
	MARCILLY-OGNY	1		
	MAVILLY-MANDELOT	1		
	MEILLY-SUR-ROUVRES	1		
MELOISEY	1			
MIMEURE	1			
MISSEY	1			
MONTLAY-EN-AUXOIS	1			
MUSIGNY	1			
NAN-SOUS-THIL	1			
NANTOUX	1			
POSANGES	1			
POUILLY-EN-AUXOIS	1			
PRECY-SOUS-THIL	1			
ROILLY	1			
SAINTE-SABINE	1			
SAINTE-MARTIN-DE-LA-MER	1			
SAINTE-PIERRE-EN-VAUX	1			
SAINTE-PIERRE-LES-ARNAY	1			
SAINTE-THIBAUT	1			
SAULIEU	1			
SAUSSEY	1			
SAVILLY	1			
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	1			
SUSSEY	1			
THOISY-LA-BERCHERE	1			
THOISY-LE-DESERT	1			
THOMIREY	1			
THOREY-SOUS-CHARNY	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque			
			faible	déjà		
Côte-d'Or (21)	THURY	1	↑			
	UNCEY-LE-FRANC	1				
	VAL-MONT	1				
	VANDENESSE-EN-AUXOIS	1				
	VEILLY	1				
	VELOGNY	1				
	VESVRES	1				
	VIANGES	1				
	VIC-DE-CHASSENAY	1				
	VIC-DES-PRES	1				
	VIC-SOUS-THIL	1				
	VIEVY	1				
	VILLARGOIX	1				
	VILLIERS-EN-MORVAN	1				
	VILLY-EN-AUXOIS	1				
	VITTEAUX	1				
	VOUDENAY	1				
Saône-et-Loire (71)	ANTULLY	2	↑			
	BROYE	2				
	CHARMOY	2				
	EPERTULLY	2				
	ETANG-SUR-ARROUX	2				
	MARIGNY	2				
	MARMAGNE	2				
	MONT-SAINT-VINCENT	2				
	OUDRY	2				
	POUILLOUX	2				
	SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	2				
	SAINT-BONNET-DE-JOUX	2				
	SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX	2				
	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	2				
	UCHON	2				
	AMANZE	1			↑	
		ANZY-LE-DUC				
		ARTAIX	1			
		BALLORE	1			
		BARON	1			
		BAUDEMONT	1			
		BEAUBERY	1			
		BLANZY	1			
		BOIS-SAINTE-MARIE	1			
		BRIANT	1			
		BRION	1			
		CHAMBILLY	1			
		CHAMPLECY	1			
		CHANGY	1			
		CHARBONNAT	1			
		CHAROLLES	1			
		CHASSIGNY-SOUS-DUN	1			
		CHATEAUNEUF	1			
		CHAUFFAILLES	1			
		CIRY-LE-NOBLE	1			
		CLESSY	1			
		COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	1			
		COLLONGE-LA-MADELEINE	1			
		COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	1			
		COUCHES	1			
		CREOT	1			
		CURBIGNY	1			
		CURGY	1			
		CUZY	1			
		DETTEY	1			
		DIGOIN	1			
		DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES	1			
		DRACY-LES-COUCHES	1			
		DYO	1			
		ECUISSÉS	1			
	EPINAC	1				
	FLEURY-LA-MONTAGNE	1				
FONTENAY	1					
GENELARD	1					
GENOUILLY	1					
GOURDON	1					
GRANDVAUX	1					
HAUTEFOND	1					

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	déjà
Saône-et-Loire (71)	IGUERANDE	1	↑	
	ISSY-L'ÉVÊQUE	1		
	JONCY	1		
	LA CHAPELLE-SOUS-DUN	1		
	LA CHAPELLE-SOUS-UCHON	1		
	LA CLAYETTE	1		
	LA GUICHE	1		
	LA MOTTE-SAINT-JEAN	1		
	LA TAGNIÈRE	1		
	LAIZY	1		
	LE ROUSSET-MARIZY	1		
	LES BIZOTS	1		
	LUGNY-EN-BRIONNAIS	1		
	LUGNY-LES-CHAROLLES	1		
	MAILLY	1		
	MAROLLY-LA-GUEURCE	1		
	MARLY-SUR-ARROUX	1		
	MARTIGNY-LE-COMTE	1		
	MESVRES	1		
	MONTMORT	1		
	MORLET	1		
	MORNAY	1		
	MUSSY-SOUS-DUN	1		
	NOCHIZE	1		
	OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	1		
	OYE	1		
	OZOLLES	1		
	PALINGES	1		
	PERRECY-LES-FORGES	1		
	POISSON	1		
	PRIZY	1		
	RIGNY-SUR-ARROUX	1		
	SAINTE-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	1		
	SAINTE-BONNET-DE-CRAY	1		
	SAINTE-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	1		
	SAINTE-CRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-DIDIER-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-EDMOND	1		
	SAINTE-FOY	1		
	SAINTE-EMILAND	1		
	SAINTE-RADEGONDE	1		
	SAINTE-EUGÈNE	1		
	SAINTE-EUSEBE	1		
	SAINTE-FIRMIN	1		
	SAINTE-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-GERVAIS-SUR-COUCHES	1		
	SAINTE-GILLES	1		
	SAINTE-JULIEN-DE-CIVRY	1		
	SAINTE-JULIEN-DE-JONZY	1		
	SAINTE-LAURENT-D'ANDENAY	1		
	SAINTE-LAURENT-EN-BRIONNAIS	1		
SAINTE-LEGER-DU-BOIS	1			
SAINTE-LEGER-LES-PARAY	1			
SAINTE-MARTIN-D'AUXY	1			
SAINTE-MARTIN-DE-LUXY	1			
SAINTE-MARTIN-DU-LAC	1			
SAINTE-MARTIN-LA-PATROUILLE	1			
SAINTE-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	1			
SAINTE-MAURICE-LES-COUCHES	1			
SAINTE-MICAUD	1			
SAINTE-NIZIER-SUR-ARROUX	1			
SAINTE-PIERRE-DE-VARENNES	1			
SAINTE-ROMAIN-SOUS-GOURDON	1			
SAINTE-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY	1			
SAINTE-SERNIN-DU-PLAIN	1			
SAINTE-SYMPHORIEN-DES-BOIS	1			
SAINTE-VALLIER	1			
SAINTE-VINCENT-BRAGNY	1			
SAINTE-YAN	1			
SAISY	1			
SANVIGNES-LES-MINES	1			
SARRY	1			
SEMUR-EN-BRIONNAIS	1			
SULLY	1			

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque faible	Risque élevé
Saône-et-Loire (71)	TANCON	1	↑	
	THIL-SUR-ARROUX	1		
	TOULON-SUR-ARROUX	1		
	LUXEAU	1		
	VAREILLES	1		
	VARENNE-L'ARCONCE	1		
	VARENNE-SAINT-GERMAIN	1		
	VARENNES-SOUS-DUN	1		
	VAUBAN	1		
	VAUDEBARRIER	1		
	VENDENESSE-SUR-ARROUX	1		
	VIRY	1		
	VITRY-EN-CHAROLLAIS	1		
	VOLESVRES	1		

Synthèse :

L'activité des campagnols terrestres et des taupes est globalement plus marquée en cette fin d'année. Le climat particulièrement sec de cet été, s'il ne dérange pas les campagnols, réduit leur activité. Les indices en surface sont donc moins nombreux et les observations réalisées pendant ces périodes sèches sous-estiment très largement les densités réelles de campagnols terrestres. Les pluies arrivées à la mi-octobre ont relancé l'activité des campagnols terrestres, permettant alors de mieux se rendre compte des niveaux d'infestation des parcelles. Il faudra alors être particulièrement prudent à la lecture des cartes. En effet certaines observations réalisées avant les premières pluies d'octobre ne reflètent probablement pas la situation actuelle en termes de densité de population qui serait alors sous estimées.

En cette fin d'année 2020, on observe de nouveaux deux situations bien différentes. Une activité faible voire inexistante des populations de campagnols terrestres en Côte-d'Or, et une activité plus importante en Saône-et-Loire qui a pris de l'ampleur en comparaison à l'automne 2019 et au printemps 2020. La situation reste cependant très hétérogène en Saône-et-Loire et si certaines communes de l'Autunois comme Saint-Symphorien-de-Marmagne sont très largement concernées par de fortes populations de campagnols terrestres, les communes du Brionnais et du Charollais sont quant à elle globalement moins touchées avec seulement quelques parcelles concernées par endroit.

Les cartes issues de l'utilisation de l'application campagnol (Cartes 2, 4, 6 & 8) permettent de se rendre compte de l'hétérogénéité de l'activité des campagnols terrestres et des taupes sur le territoire surveillé. Il faut donc être très prudent quant à l'interprétation des données présentées et il est important de suivre l'évolution des populations de campagnols terrestres et de taupes directement dans chaque parcelle (à l'aide de la méthode de la diagonale indiciaire par exemple) afin de pouvoir apporter la réponse la plus adaptée à la situation réelle.

On rappelle qu'une lutte efficace intervient à basse densité grâce à de nombreux moyens de lutte (broyage des refus, favorisation de l'action des prédateurs, alternance fauche pâture, lutte contre la taupe). De plus, il est important de faire remonter toute observation d'activité de campagnol à la FREDON Bourgogne Franche-Comté. Cela permettra alors d'avoir une vision précise de l'état des populations et ainsi de proposer des moyens de lutte adaptés.

La surveillance reprendra de nouveau au printemps 2021.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



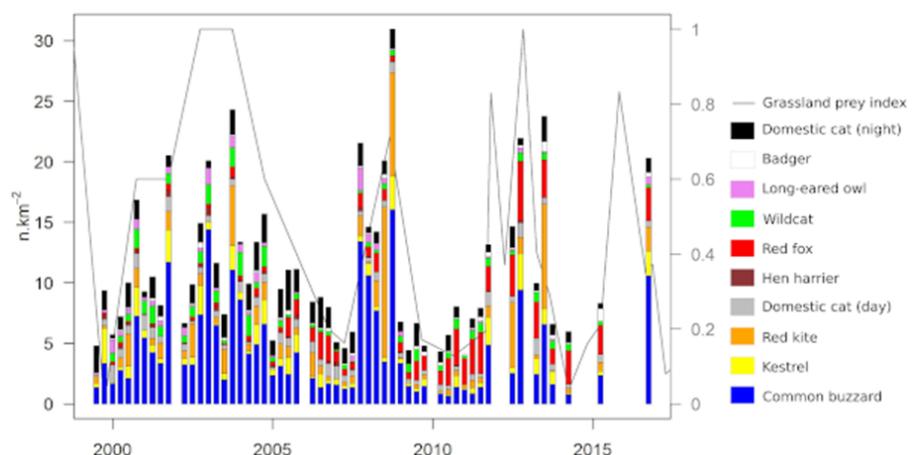
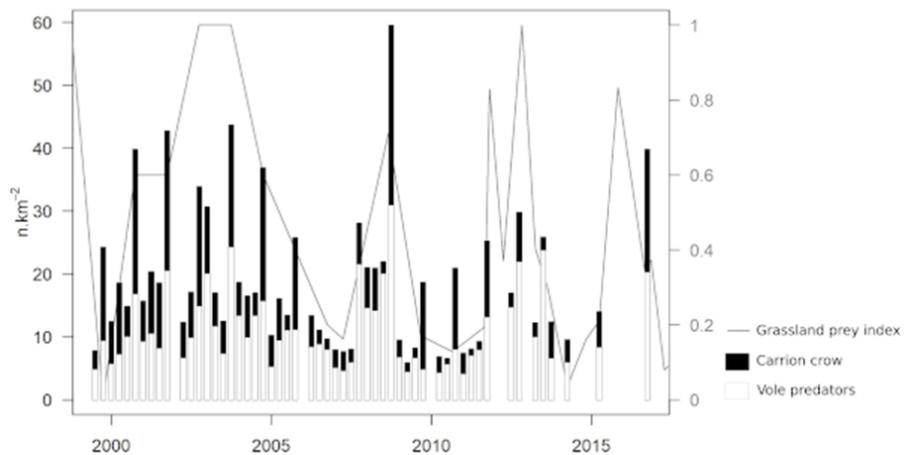
Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Un suivi de 20 ans des prédateurs dans la ZELAC... (Giraudoux et al. 2020)

Quelle est la réponse numérique des prédateurs aux variations d'abondance des campagnols prairiaux dans les écosystèmes où ceux-ci présentent de grandes variations d'abondance ? Telle est la question à laquelle ont cherché à répondre, par un suivi de 20 ans, la FREDON de Bourgogne Franche-Comté et le Laboratoire Chrono-environnement de l'Université et du CNRS.



Les campagnols peuvent atteindre des densités élevées avec des fluctuations de population pluriannuelles de grande amplitude (voir <https://zaaj.univ-fcomte.fr/spip.php?article29>). Ils sont à la base de la nourriture des communautés de vertébrés carnivores dans le nord de l'Eurasie et en Amérique du Nord. Ce statut les place au cœur des conflits de gestion où les préoccupations de protection des cultures et de santé sont souvent mises en opposition avec les problèmes de conservation. Publié dans *Ecology and Evolution*, un suivi de 20 ans des prédateurs et de leurs proies dans la Zone expérimentale de lutte anticampagnols (ZELAC) (près de La Vrigne) décrit les effets de ces variations de proies sur les densités de prédateurs et leur prélèvement alimentaire théorique quotidien.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Effets de l'augmentation de la population de renards



Photo Didier Pépin

Ces travaux basés sur des comptages routiers diurnes et nocturnes montrent comment la communauté de prédateurs s'est réorganisée avec l'**augmentation de la population de renard roux**, qui avait été décimée par intoxication secondaire à la fin des années 1990 à une époque où la bromadiolone, un rodenticide, était utilisée alors à haute dose pour contrôler les populations de campagnol terrestre. Cette augmentation de la population de renard est concomitante de la **diminution de la population de lièvre, de chat forestier et de chat domestique**. Elle n'a cependant pas conduit à une augmentation du nombre moyen de prédateurs présents dans la zone d'étude, suggérant des **compensations parmi les espèces résidentes** en raison de la prédation ou de la compétition intraguild (entre les espèces de prédateurs). Dans cette étude, le manque de données concernant les mustélidés tels que la martre, l'hermine et la belette, qui ne peuvent pas être comptées par la technique employée, ne permet cependant pas de déterminer formellement si ces compensations observées dans ce sous-ensemble communautaire (les prédateurs comptables par comptage routier) s'étendent à l'ensemble de la communauté des prédateurs de campagnols (*mais cf Baudrot et al. 2020*).

La corneille noire, les oiseaux de proie et les chats domestiques

La corneille noire représente du quart à plus de soixante pour cent en densité des prédateurs observés. Les grandes variations du nombre de prédateurs pendant les pics de pullulation de campagnols sont clairement attribuables à l'**augmentation temporaire des populations d'oiseaux de proie mobiles, notamment la buse et le milan royal**. De plus, la densité des **chats domestiques** corrobore leur rôle possible dans la régulation des populations de rongeurs dans un cercle de 400-500 m **autour des villages**.



L'effet de ces variations

La prise alimentaire des prédateurs étudiés varie, au cours d'un cycle de rongeurs, d'un facteur un à sept, alors que les populations de campagnols prairiaux varient d'un facteur un à plusieurs centaines. Cette comparaison indique que cette communauté de prédateur peut contrôler les densités de campagnols quand elles sont basses, mais de façon de plus en plus marginale au-delà d'un certain seuil (estimé à 70-100 campagnols/ha dans un milieu très productif comme l'est par exemple une prairie de fauche).

La vidéo suivante (https://zaaj.univ-fcomte.fr/IMG/mp4/predationeffect_demo_-_copiev2.mp4) explique comment une simulation dynamique peut être établie à partir de ces données, et ce simulateur (<https://zaaj.univ-fcomte.fr/spip.php?article114>), permet de l'expérimenter par vous-même.

Cette étude fournit une base de connaissance solide fondée sur des données de terrain pour raisonner la gestion de la faune. Elle doit permettre un **dialogue factuel et constructif sur les objectifs et options de gestion entre toutes les parties prenantes** des socio-écosystèmes concernés par les variations de populations de rongeurs de grande amplitude (agriculture, chasse, protection d'espèces vulnérables, santé). Elle montre enfin comment une collaboration sur le long terme entre un **organisme de recherche et un organisme intéressé à la gestion de la faune**, peut produire des **connaissances uniques améliorant la connaissance du système pour éclairer la prise de décision**.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Sources

<https://zaaj.univ-fcomte.fr/spip.php?article118>

Giraudoux et al. 2020 ; Numerical response of predators to large variations of grassland vole abundance and long-term community change ; <https://doi.org/10.1002/ece3.7020>

Baudrot et al. 2020 ; Trophic transfer of pesticides: The fine line between predator-prey regulation and pesticide-pest regulation ; <https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/1365-2664.13578>

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
EVOLUTION REGLEMENTATION APPATSSUPERCAID
DANS QUELQUES JOURS
LE SUPER CAÏD APPATS BLEU NE POURRA PLUS ETRE UTILISE
A PARTIR DU 21/12/2020, CETTE SPECIALITE SERA IDENTIFIEE COMME PPNU

L'utilisation de super caïd appâts bleu comme moyen complémentaire de lutte contre le campagnol ne sera plus possible à partir du 21/12/2020.

Continuer d'utiliser vos fonds de stock à compter de cette date serait un mésusage considéré pénalement comme un délit (voir BSV prairie n°3 du 19/07/2019).

A partir du 21/12/2020, les stocks deviennent des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) qu'il vous faudra éliminer avant le 21/12/2021 soit auprès d'un distributeur collecteur partenaire d'A.D.I.VALOR, soit par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée.

Dans tous les cas vous devrez obtenir et conserver l'attestation de remise de ces déchets.

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
FUMIGATION DES TAUPES

- La déclaration de chantier doit être systématique ; elle devra être reçue par la DRAAF/SRAL 24 heures ouvrées avant le début des opérations sur un support écrit (courrier ou courriel). Sous réserve d'évolution du dispositif actuel de déclaration, doivent être précisés à minima dans le texte et sous réserve d'indiquer votre n° de téléphone portable : le nom du responsable de chantier, le lieu de la fumigation (commune) et la date d'intervention et non plus la période ;

- L'utilisation de phosphore d'hydrogène contre la taupe, à partir de son générateur, ne peut être réalisée que par des opérateurs certifiés travaillant dans une structure agréée pour ce type d'opération. Cette fumigation dans ce cadre précis ne vise que la taupe et ne peut pas être mise en œuvre contre d'autres espèces.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n°5 du 04/12/2020 - Bilan

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.

Site d'Ecole-Valentin :

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN
Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA
03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - hpiernavieja@fredonbfc.fr

Site de Beaune :

21 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE
Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE
03 80 25 95 40 / 07 80 01 14 25 – vlaroche@fredonbfc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté. Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

*"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**".*

Avec la participation financière de :

